

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION – RÈGLEMENTS D'URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-185-33

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-187-05

Modifiant le règlement numéro 2009-187 intitulé Construction

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-190-07

Modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé
Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

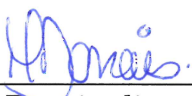
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté les règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement numéro **2024-185-33** modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, afin de modifier les dispositions applicables aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
- Règlement numéro **2024-187-05** modifiant le règlement numéro 2009-187 intitulé Construction, afin de soustraire la responsabilité de la Municipalité dans la détermination des dommages d'une maison incendiée ou détruite de façon fortuite;
- Règlement numéro **2024-190-07** modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin que la modification d'un bâtiment existant nécessitant un agrandissement et/ou un changement de l'architecture pour établir une résidence bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale ou une unité d'habitation accessoire (UHA) ne subissant pas de transformations extérieures ne soit plus soumise au PIIA.

Lesdits règlements entreront en vigueur à la date d'émission de leur certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.

Lesdits règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Les règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7^e jour du mois de novembre 2024.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière